



*Groupement
coopératif
agro-forestier
de la Ristigouche*

Aménage la forêt en harmonie avec sa nature

50ième

Rapport annuel 2020-2021

23 septembre 2021



Mot du président



*B*ienvenue à tous, membres et employés du Groupement Coopératif Agro-forestier de la Ristigouche. Nous sommes heureux et fiers de vous recevoir à votre 50^{ième} assemblée générale annuelle.

*Q*ue de chemins parcourus depuis 1971! Au fil des années, combien de gens impliqués dans la réussite de cette entreprise? Combien de propriétaires, membres ou non, de travailleurs, d'entrepreneurs et d'administrateurs ont mis l'épaule à la roue pour arriver à ce succès de longévité? Félicitations à vous tous d'avoir toujours cru en votre groupement!

*B*ien entendu, nous avons de beaux projets pour souligner ce bel accomplissement que la Covid est venu balayer. Nous espérons nous reprendre bientôt. Cependant, nous avons investi dans un tout nouveau site internet qui sera en ligne bientôt et qui sera une porte d'entrée dans notre entreprise. Vous y retrouverez beaucoup d'informations utiles pour les membres. Vous serez à même de constater les divers services offerts et les divers travaux réalisés par nos travailleurs et entrepreneurs par de belles photos.

*V*ous aurez sans doute appris le départ du directeur général M. Simon Pronovost au cours de la dernière saison. Étant donné que le recrutement n'a donné aucun résultat, votre conseil d'administration, a décidé, avec le personnel cadre présentement en poste, de se partager les fonctions avec la collaboration du conseil. Nous avons pu compter sur équipe autonome et expérimentée. Comme on dit « On s'est viré de bord sur un .10\$ »!

*M*algré tout le travail et les efforts que nous y mettons, le contexte de la Covid-19 a bouleversé l'ensemble de la planète. Nous n'y échappons pas et abordons cette année avec prudence. Comme vous le constaterez à la présentation des états financiers, le profit présenté inclut la subvention salariale d'urgence du Canada (SSCU) ce qui ne reflète pas la situation réelle. Bien que l'entreprise est en bonne santé financière et repose sur des bases solides, nous devons rester vigilants pour les années à venir.

*L*a crise a énormément affectée le marché du bois dans la province. Des hausses fulgurantes des prix du bois d'œuvre pour les consommateurs n'ont engendré qu'une légère hausse aux propriétaires. Nous espérons un rétablissement solide et juste du marché afin de pouvoir offrir aux membres, des prix équitables pour les prochaines années.

*L*e plus grand défi de votre coopérative, est sans doute le manque de main-d'œuvre. Beaucoup de nos travailleurs nous ont déjà quittés ou le feront bientôt. L'heure de la retraite a sonné! Une retraite bien méritée, mais qui, pour l'entreprise est à l'avant-plan de nos préoccupations!

*L*e conseil d'administration aborde toujours ses décisions au meilleur de ses connaissances dans le but de vous offrir les meilleurs services possibles avec une vision d'ouverture. Pour l'instant, deux postes sont à combler au sein du conseil. Nous avons besoin de vous et de vos idées pour continuer le travail!

*J*e profite de cette tribune pour féliciter mes collègues administrateurs et tous les employés. C'est grâce à leur dynamisme, leur vision et leur capacité à s'adapter aux changements que nous sommes là où nous sommes!

*M*erci à vous tous chers membres, nous comptons toujours sur votre collaboration et votre engagement pour réaliser ensemble les objectifs de l'entreprise.

*B*onne délibération à vous tous! Merci d'être présents!

*Hilaire Tremblay, président
et son équipe*





L'Ascension-de-Patapédia, le 14 septembre 2021

À tous les membres du Groupement Coopératif Agro-Forestier de la Ristigouche.

Objet : Avis de convocation – Assemblée générale annuelle.

Vous êtes convoqué(e)s, par la présente, à **l'assemblée générale annuelle 2020-2021** des membres du Groupement Coopératif Agro-Forestier de la Ristigouche. L'Assemblée sera tenue à la salle municipale, au 70, Principale à L'Ascension-de-Patapédia.

Jeudi, le 23 septembre 2021
Accueil et inscription dès 18h15
AGA : 18h30

Vous trouverez l'ordre du jour au verso ainsi qu'une procuration vous permettant de mandater une autre personne pour vous représenter. Prenez note que, même si vous êtes nommé à titre de représentant dans nos dossiers (en cas de copropriété et/ou entreprise), vous devez quand même nous remettre une procuration signée de vos partenaires pour assister à la réunion et vous prévaloir du droit de vote s'il y a lieu. **Conformément à la Loi, chaque membre, entreprise ou individu, disposera d'un seul droit de vote.**

Toutes les mesures sanitaires seront respectées avec vigilance. Nous vous demandons d'apporter votre masque, qu'il vous sera possible de retirer lorsque vous prendrez place assise.

Nous comptons sur votre participation active et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations les meilleures.

Nadine Gallant, secrétaire

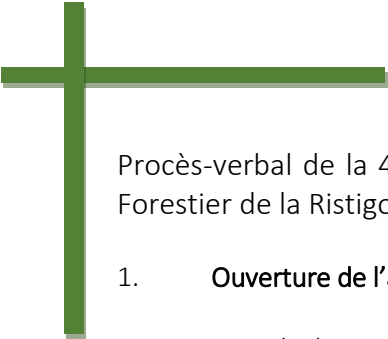
p.j. Ordre du jour (voir au verso)
 Procuration

Assemblée générale annuelle des membres
2020-2021
Le jeudi 23 septembre 2021, à 18h30



Ordre du jour

1. Ouverture de l'assemblée et mot du président.
2. Nomination d'un président(e) et d'un(e) secrétaire d'assemblée.
3. Lecture et acceptation de l'avis de convocation.
4. Présentation et adoption de l'ordre du jour.
5. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 28 janvier 2021.
6. Présentation et adoption des états financiers pour l'exercice se terminant le 31 mars 2021.
 - 6.1 Suivi sur les états financiers (questions et commentaires).
7. Nomination des auditeurs pour l'exercice 2021/2022.
8. Répartition des bénéfices et des surplus. Recommandation du conseil.
9. Dépôt et adoption du rapport annuel des activités de la coopérative et des prévisions à venir.
10. Résolutions de mise aux normes pour Audit MFFP.
 - 10.1 Modifications aux règlements de régie interne.
 - 10.2 Politique d'équité d'accès aux services.
 - 10.3 Politique de redistribution des bénéfices et des surplus.
 - 10.4 Convention normalisée – ajout point 8.1/8.2 et acceptation de la version anglaise.
11. Élections. (3 postes à combler) L'administrateur sortant (Réjean Cyr) est rééligible.
 - 11.1 Nomination d'un président(e) d'élection et d'un(e) secrétaire.
 - 11.2 Mise en nomination pour les **3 postes vacants**.
 - 11.3 Clôture des mises en candidature.
 - 11.4 Élection (S'il y a lieu)Déclaration des administrateurs élus par le président d'élection.
12. Divers.
 - 12.1 Présentation du site internet.
 - 12.2 Questions et commentaires de l'assemblée.
13. Mot de clôture et levée de l'assemblée.



Assemblée générale annuelle 2019-2020.

Procès-verbal de la 49^{ième} assemblée générale annuelle des membres du Groupement Coopératif Agro-Forestier de la Ristigouche tenue par vidéo-conférence le 28 janvier 2021 à 18h30.

1. Ouverture de l'assemblée.

Le président ouvre la réunion en souhaitant la bienvenue aux membres. Il laisse la parole au directeur général pour la suite.

2. Nomination d'un président(e) et d'un(e) secrétaire d'assemblée.

Pour faciliter la logistique de la réunion zoom, le directeur général suggère aux membres de nommer Nadine Gallant et lui-même comme secrétaire et président d'assemblée.

Il est proposé par Rebecca Gagnon et résolu unanimement que Nadine Gallant, agisse en tant que secrétaire d'assemblée et Simon Pronovost en tant que président d'assemblée.

3. Procédures et fonctionnement d'assemblée.

Le président d'assemblée demande que les micros restent fermés et explique la manière de demander le droit de parole. Il présente M. Nicolas d'Amours, personne ressource pour nous assister en cas de besoin pour les problèmes informatiques et demande aux membres de communiquer directement avec lui si des problèmes surviennent.

4. Lecture et acceptation de l'avis de convocation.

La lecture de l'avis de convocation est faite par le président d'assemblée. Il est proposé par Louisette Chiasson et résolu unanimement de l'accepter tel que présenté.

5. Présentation et adoption de l'ordre du jour.

Le président d'assemblée procède à lecture de l'ordre du jour et souligne une petite correction en rapport avec l'élection qui était inscrit à deux endroits. Il est proposé par Claude Fecteau et résolu unanimement d'accepter l'ordre du jour.

6. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 26 juin 2019.

La secrétaire d'assemblée ayant procédé à la lecture du procès-verbal de la dernière assemblée générale, il est proposé par Réjean Cyr et résolu unanimement d'accepter tel quel le procès-verbal du 26 juin 2019.

7. Élection des administrateurs et procédures.

7.1 Nomination d'un président(e) d'élection et d'un(e) secrétaire.

Toujours pour la logistique du zoom, le président d'assemblée suggère que la secrétaire d'assemblée et lui-même assument ces tâches. Il est proposé par Alain Cyr que Nadine Gallant soit secrétaire d'élection et Simon Pronovost président d'élection. Résolu unanimement.

Le président présente la procédure et demande une proposition pour que le vote se fasse à main levée s'il y a élection? Si non, il donne la procédure qui suivra pour voter.

Il est proposé par Rebecca Gagnon que le vote se fasse à main levée advenant une élection. Résolu unanimement par les membres.

7.2 Mise en nomination pour les 2 postes vacants.

Le président d'élection présente les administrateurs dont les mandats se terminent (Régis Martin et Hilaire Tremblay) et souligne qu'ils sont rééligibles. Il annonce l'ouverture de la période de mise en candidature.

Monsieur Hilaire Tremblay est proposé par Rebecca Gagnon.

Monsieur Régis Martin est proposé par Françoise Beaudoin.

7.3 Clôture des mises en candidature.

Comme il n'y a plus de propositions, le président d'élection demande la fermeture des mises en candidature qui est proposée par Claude Fecteau et résolu unanimement. Le président demande aux deux nommés s'ils acceptent le mandat d'administrateurs :

M. Régis Martin accepte.

M. Hilaire Tremblay accepte.

7.4 Déclaration des administrateurs élus.

Le président déclare et félicite les deux administrateurs élus pour une période de 3 ans.

8. Rapport annuel par le directeur général.

Le directeur général présente le rapport annuel. Ce bilan donne une vue d'ensemble générale sur les activités réalisées en 2019-2020 sur tous les types de travaux, les superficies traitées autant en forêt privées et sur les lots intra-municipaux, ainsi qu'un portrait de la main-d'œuvre (employés directs et entrepreneurs) affecté aux opérations.

9. Présentation et adoption des états financiers pour l'exercice se terminant le 31 mars 2020.

Daniel Berthelot de la Firme Raymond, Chabot, Grant, Thornton, présente les états financiers de la coopérative se terminant le 31 mars 2020. Il est proposé par Hilaire Tremblay et résolu unanimement d'accepter les états financiers tels que présentés.

10. Nomination des auditeurs pour l'exercice 2020/2021.

Il est proposé par Régis Martin et résolu unanimement de nommer Raymond, Chabot, Grant Thornton comme auditeurs pour 2020-2021.

11. Politique de redistribution des excédents et ristourne.

Le directeur général explique la décision du conseil d'administration de ristourner aux membres un montant de 154 097\$ et présente comment la redistribution des montants a été répartie.

Après quelques questionnements sur la méthode d'application de la répartition du montant, il est proposé par Réjean Cyr, résolu unanimement par les membres d'adopter la suggestion du conseil d'administration et de ristourner un montant de \$ 154 046 aux membres.

12. **Politique d'équité d'accès aux services.**

Suivant l'audit du Ministère des Forêts Faune et Parcs, la secrétaire d'assemblée présente les changements qui sont nécessaires dans la politique d'équité et d'accès aux services.

Trois règles du thème 2 : Règles d'attribution des services seront abolit et/ou changés :

- Les règles ou l'on nomme «que le plan d'aménagement détaillé soit valide... » le terme « détaillé » n'étant pas nécessaire, il sera, dorénavant enlevé de la politique.
- Que le propriétaire aura le droit à certains privilèges si ses travaux commerciaux sont réalisés par le GCAFR (PAF inclus, reboisement dégagement, travaux multiples etc).
- Que des frais additionnels pour le reboisement sont de 100\$/ha (frais de transport, entretien et manutention et le suivi du dégagement inclus) pour le propriétaire membre exécutant sa coupe de bois et/ou exécutant son reboisement.

Il est proposé par Hilaire Tremblay et résolu unanimement d'accepter la modification sur la politique d'équité d'accès aux services avec les changements proposés afin de se conformer aux normes du MFFP.

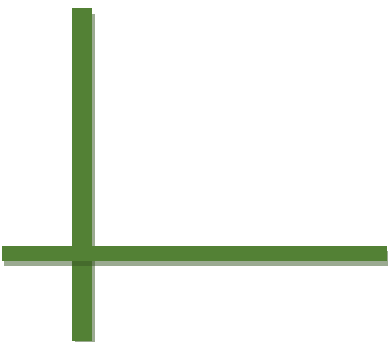
13. **Divers.**

13.1 **Questions et commentaires de l'assemblée.**

Plusieurs questions au sujet des prix du bois à la hausse versus le prix payé aux propriétaires. Un membre demande si des projets d'investissements dans des scieries seraient avantageux pour l'entreprise et/ou si la possibilité de transformer nos produits de l'érable serait une avenue à développer?

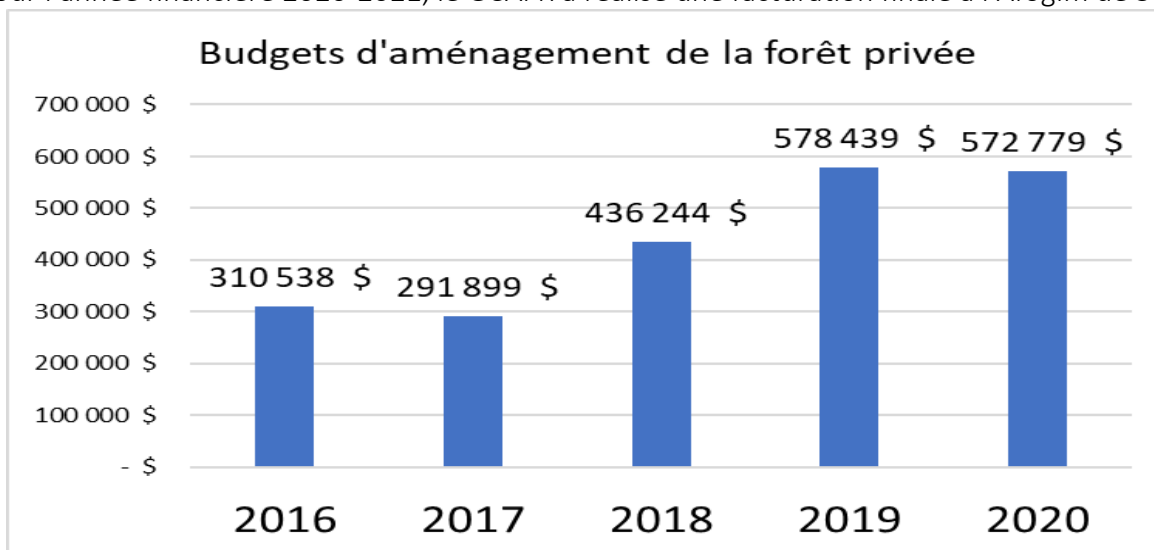
14. **Mot de clôture et levée de l'assemblée.**

Le directeur général demande la levée de l'assemblée et remercie les membres d'avoir participé. Il est proposé Régis Martin et résolu unanimement de clore la 49^{ième} assemblée générale.



BILAN 2020-21 : FORÊT PRIVÉE

Pour l'année financière 2020-2021, le GCAFR a réalisé une facturation finale à l'Afogim de 572 779 \$.



Pour 2021-2022, le GCAFR s'est vu allouer une somme de 459 000\$.

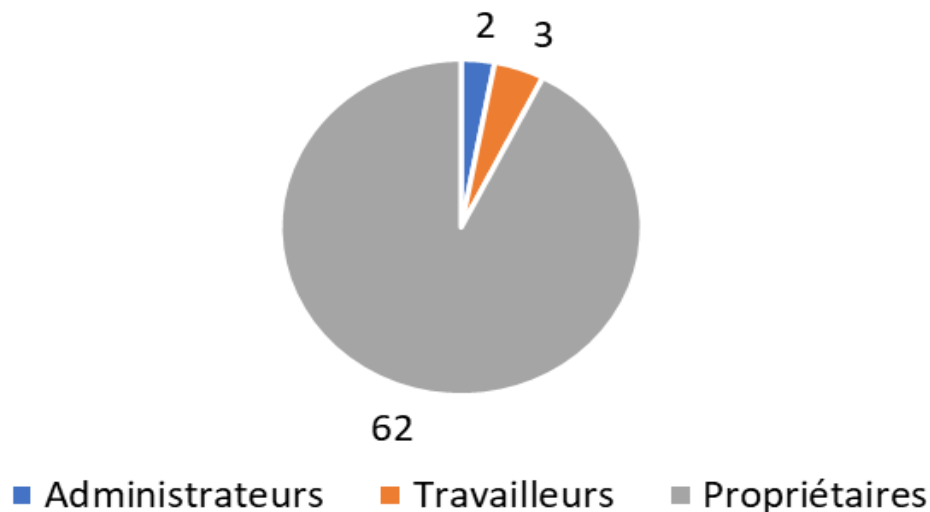
Bilan des travaux effectués par le GCAFR et ses membres:

		Unité	Total 2019	Total 2020
Activités reliés au reboisement	Préparation de terrain	ha	41,0	83,1
	Reboisement	m.pl.	67,4	100,34
Activités reliés au débroussaillage	Débroussaillage manuel	ha	5,8	5,3
	Dégagement de plantations	ha	39,9	48,2
	Éclaircie précommerciale	ha	1,6	0
Activités reliés à la récolte de bois	Coupes partielles de peuplement résineux (manuelles)	ha	3,7	5,3
	Coupes partielles de peuplement résineux (mécanisées)	ha	221,0	168,9
	Coupes partielles de peuplement feuillu (manuelles)	ha	27,0	21,2
	Coupes partielles de peuplement feuillu (mécanisées)	ha	108,0	61,4
	Coupes totales (manuelles)	ha	2,8	22,6
	Coupes totales (mécanisées)	ha	192,8	76,5
	Martelage	ha	71,6	154,8

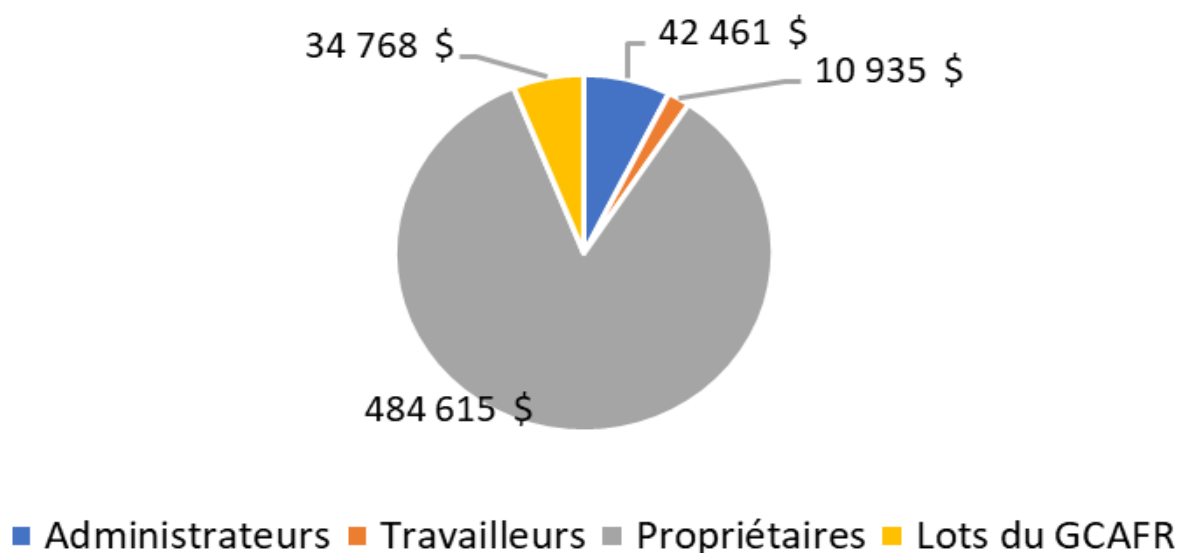
ACCÈS AUX SERVICES EN 2020-21

Un total de 67 membres ont eu accès au programme d'aménagement en 2020-2021.
Voici la répartition par catégorie :

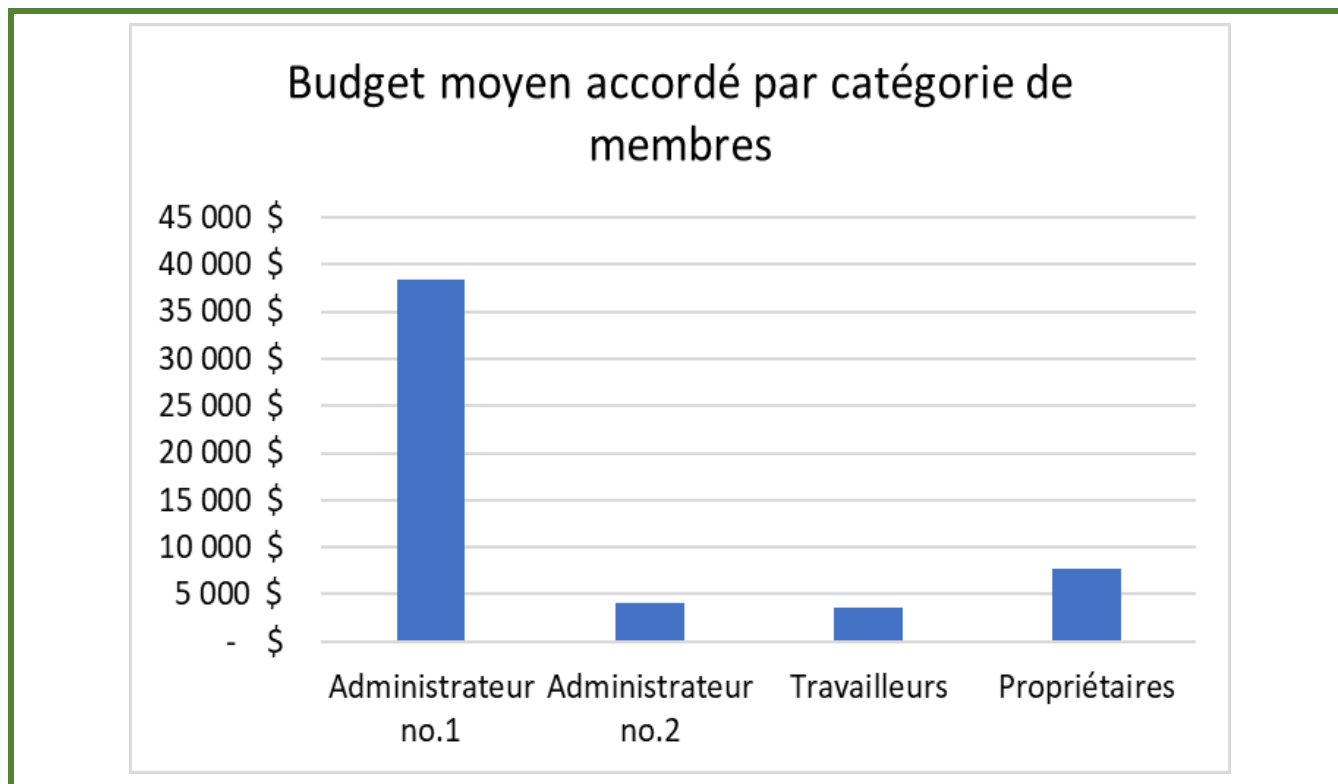
Nombre de membres ayant bénéficiés du programme d'aménagement



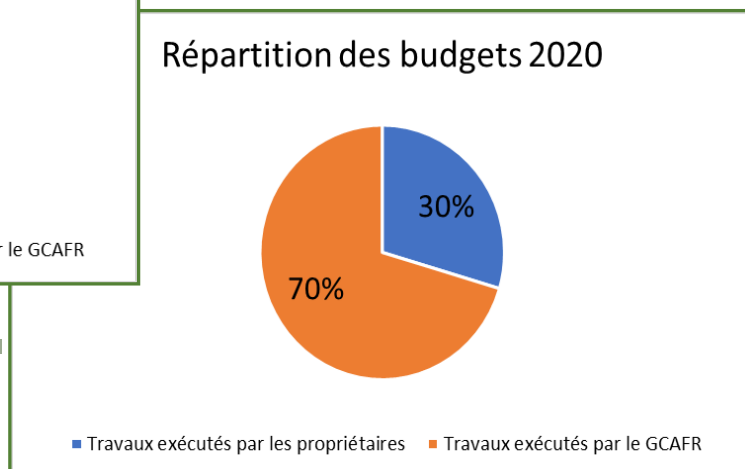
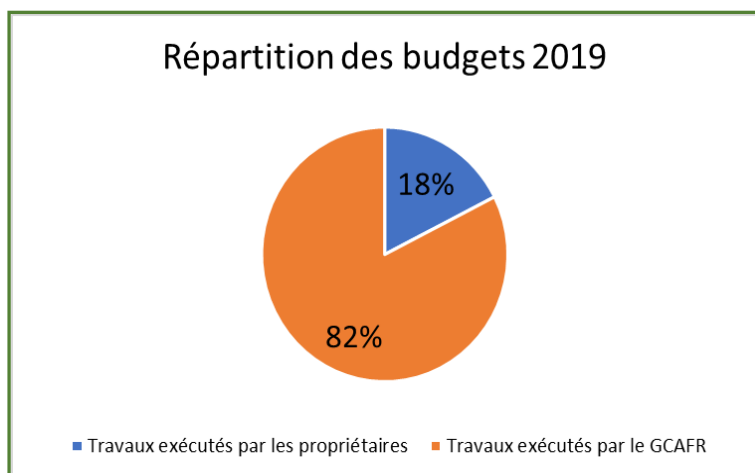
Répartition du budget entre les diverses catégories de membres et les lots du GCAFR.



Voici maintenant le budget moyen accordé par catégorie de membres:



En 2020-2021, les sommes se sont réparties de la façon présentée par le diagramme ci-bas entre les propriétaires confiant leurs travaux au GCAFR et les propriétaires qui les exécutent eux-mêmes. Il aurait été possible d'obtenir des sommes supplémentaires, autant pour les propriétaires exécutants que pour ceux confiant leurs travaux au GCAFR.



Selon la politique d'équité d'accès aux services, la coopérative doit rendre des comptes à ses membres pour ce qui est des plaintes reçues en cours d'année.

Toute plainte doit être adressée par écrit au directeur général en fonction ou au représentant désigné.

Traitement des plaintes

Pour l'année 2020, aucune plainte n'a été formulée au GCAFR.

Traitement des cas étiques

La répartition des transactions concernant les administrateurs, personnes apparentées, les travailleurs et les transactions concernant les lots appartenant au GCAFR est présentée dans le rapport annuel.

Volet Opérations forestières – forêt privée

Volumes de bois générés par les opérations du GCAFR en forêt privée

Volume, Forêt Privée 2020-2021 (en m³ sol.)

	Résineux	Feuillu dur	Feuillu mou	Total
membres	11804	1395	1094	14293
non-membres				
lot GCAFR	2848	639	116	3603

Grand Total: 17896

Volet Opérations forestières – intra municipaux

Opérations effectuées sur les lots intra-municipaux

Volume, Intra 2020-2021 (en m³ sol.)

Résineux	Feuillu dur	Feuillu mou	Total
3587	1296	1385	6268

Grand Total: 6268

Bilan des travaux effectués par le GCAFR sur les lots Intra:

	Unité	Total 2020
Coupes totales mécanisées	ha	29,86
Coupes progressives résineuses mécanisées	ha	5,84
Coupes progressives mécanisées de feuillus d'ombre	ha	2,03

Total traité: 37,73

Pour la saison 2020-2021, le GCAFR a utilisé 18093,33\$ provenant du fond TPI de la MRC d'Avignon.

Volet Aménagement forêt publique

Travaux d'aménagement réalisés en 2020 (forêt publique)

	Unité	Total 2020
Reboisement	m.pl.	363
Dégagement de plantations	ha	157,62
Éclaircie précommerciale	ha	0
Nettoisement	ha	18,61



Le tout totalisant un budget alloué par Rexforêt de 513 433\$. Travaux techniques inclus.



BILAN ACÉRICOLE 2020-21

➤ 166 barils de sirop (avril 2021)

Volet – Verger de camerises

Une entente entre Marie-Josée Gagné, originaire de L'Ascension-de-Patapédia et le Groupement a été conclue pour une période minimum de 5 ans, pour l'exploitation du verger de camerises. Mme Gagné, est chef exécutive à la Cité Agricole de Québec, entreprise dont elle est actionnaire et qui oeuvre, entre-autre, dans le domaine de la culture de fruits et de légumes. Plusieurs autres activités agricoles et culinaires sont offertes. Visitez le site de la cité agricole pour plus d'informations: citeagricole.com.



Volet – Portrait de la main-d'oeuvre

Employés du GCAFR en 2020

Catégorie	Nombre d'employés
Technique et administration	14
Contremaître	2
Travailleur forestier	18
Ouvrier acéricole	8
Conducteur de camion	1
Total:	43

Autres emplois reliés en 2020

Type de sous-traitant	Nombre de sous-traitants	Nombre d'emplois
Récolte de bois	1	4
Transport	2	7
Préparation de terrain	1	1
Voirie forestière	1	1
Total:		13

Sans compter toutes les autres retombées économiques pour le milieu.

En conclusion

L'année financière 2020-21 aura été une année que personne n'oubliera en raison d'une pandémie mondiale historique.

Malgré toutes les difficultés engendrées par cet évènement, votre coopérative a quand même su maintenir la qualité des services offerts à ses membres tout en conservant les emplois de tout son monde.

Ce rapport a été complété par Simon Pronovost, directeur général. Depuis que M. Pronovost nous a quittés, quelques changements y ont été apportés avec la collaboration du conseil d'administration en place et les employés rattachés aux opérations.

Monsieur François Bélanger, ingénieur forestier, à l'emploi du Groupement depuis le mois de mai, a été nommé comme représentant officiel du GCAFR au niveau des différents comités et/ou réunions où nous devons être représentés et le responsable de l'application des différentes politiques auxquelles nous devons nous soumettre.

Pour finir, n'oublions pas que c'est par vos activités et votre implication que nous pouvons remplir notre mission, qui est de participer au développement socio-économique dans notre zone d'influence par nos activités de mise en valeur du potentiel forestier.

POLITIQUE D'ÉQUITÉ D'ACCÈS AUX SERVICES

Politique: La présente politique vise à assurer à tous les propriétaires conventionnés détenteurs d'une part, la possibilité de bénéficier des mêmes conditions et d'avoir le même accès aux services et ressources du groupement forestier.

Principe: La politique repose sur les principes suivants:

Les propriétaires conventionnés:

- ✓ partagent les mêmes objectifs d'aménagement forestier que le Groupement Coopératif Agro-Forestier Ristigouche;
- ✓ sont tous traités sur un pied d'égalité;
- ✓ ont les mêmes possibilités d'accès aux ressources et aux services offerts par le Groupement forestier;
- ✓ ont les mêmes possibilités d'utiliser les ressources et les services offerts par le Groupement et d'en tirer profit.

Les biens et les services sont offerts à tout propriétaire conventionné, membre de la coopérative, de manière juste, respectueuse et équitable, qu'il fasse exécuter les travaux par les travailleurs du groupement ou qu'il les réalise lui-même.

Le groupement forestier:

- ✓ accueille tout propriétaire de boisé privé qui en fait la demande et dont au moins un des lots est situé sur son territoire;
- ✓ permet à tout nouveau propriétaire conventionné d'acquérir une part sociale.
- ✓ dessert les propriétaires conventionnés selon les règles définies et adoptées par le conseil d'administration et en assemblée annuelle;
- ✓ rend les comptes sur l'aide consentie aux propriétaires conventionnés selon des indicateurs définis en assemblée annuelle;
- ✓ traite les plaintes de ses membres en suivant un mécanisme défini de traitement des plaintes présenté à l'assemblée annuelle;
- ✓ établit des règles de distribution de ses budgets et les présente en assemblée annuelle.

Règles de fonctionnement

Le Groupement Coopératif Agro-Forestier de la Ristigouche respecte les principes énoncés ci-dessus en mettant en œuvre les règles suivantes adoptées au préalable lors de l'assemblée annuelle.

Thème 1 – Accueil des nouveaux membres

Le groupement maintien un registre des membres qui est mise à jour annuellement.

Le coût d'acquisition d'une part sociale au moment de devenir membre est établi à 10.00\$.

Thème 2 – Règles d'attribution des services

Le Groupement Coopératif Agro-Forestier de la Ristigouche assure l'équité d'accès aux services en répondant aux demandes des propriétaires conventionnés en fonction des règles suivantes :

- ✓ Que le plan d'aménagement soit valide.
- ✓ Que le plan d'aménagement soit valide en fonction d'un maximum de 2 prescriptions non-complétées à la fois, pour les propriétaires exécutants;
- ✓ En fonction d'un délai de réalisation maximum de 2 ans pour une prescription, sans quoi, des frais techniques s'appliqueront ou celle-ci pourra être réalisée par le GCAFR;
- ✓ en fonction des orientations du groupement approuvées en assemblée annuelle.

Thème 3 – Traitement des plaintes

Le groupement forestier traite les plaintes formulées par ses membres de la façon suivante :

- ✓ Un processus de traitement des plaintes est mise en place.
- ✓ Un bilan des plaintes traitées et non traitées est présenté lors de l'assemblée annuelle.
- ✓ Un rapport sur tous les cas éthiques concernant les administrateurs et les personnes apparentées, les travailleurs et les transactions concernant les lots appartenant au groupement forestier seront traités dans l'année et présentés lors de l'assemblée annuelle.

Une plainte doit être formulée, par écrit, au près du C.A. ou du directeur général en poste, et seront traitées selon les procédures suivantes;

- ✓ dans le prochain CA suivant le dépôt de la plainte,
- ✓ une réponse sera rendue dans les plus brefs délais après le C.A.

Un registre des plaintes est tenu à jour, dans lequel est consigné le nom des membres ayant formulé une plainte, la date dépôt des plaintes, leur nature ainsi que le résultat du traitement de chacune des plaintes.

Thème 4 – Reddition de comptes

Le Groupement Coopératif Agro-Forestier de la Ristigouche rend des comptes à ses membres lors de son assemblée annuelle sur les éléments suivants :

- ✓ Le montant, le nombre de propriétaires conventionnés desservis durant l'année de référence avec les budgets associés, avec la moyenne des sommes investies par propriétaires;
- ✓ Le montant total d'aide investi chez chacun des administrateurs et les personnes apparentées et du personnel du Groupement forestier de façon non-nominale.

Confirmation d'adoption de la politique d'équité d'accès aux services du Groupement Coopératif Agro-forestier de la Ristigouche en assemblée annuelle et de sa réception par le membre.

La présente politique d'équité et d'accès aux services a été adoptée par le conseil d'administration le 9 septembre 2021 conformément à la résolution no 21-379 et adoptée par les membres en assemblée générale annuelle le 23 septembre 2021 conformément à la résolution _____.

Diffusion de la politique

- ✓ Pour tous les membres dûment en règle du Groupement Forestier de la Ristigouche, la politique sera transmise lors de la prochaine convocation à l'assemblée générale suivant l'adoption du modèle d'affaires des groupements forestiers.
- ✓ Pour tous nouveaux membres, la politique sera expliquée et transmise au moment de l'adhésion au groupement forestier.
- ✓ La politique sera également affichée dans les locaux et sur le site Web du groupement forestier.

POLITIQUE DE REDISTRIBUTION DES BÉNÉFICES ET DES SURPLUS.

Politique

Étant donné que la finalité d'un groupement forestier est l'aménagement collectif des propriétés et de retourner en service et en valeur le fruit des opérations du groupement forestier aux propriétaires conventionnés et la collectivité, la présente politique vise à préciser les principes devant guider la redistribution des bénéfices et des surplus.

Principes : La politique repose sur les principes suivants :

- ✓ La coopérative précise la façon et les conditions selon lesquelles les bénéfices et les surplus dégagés dans le cadre de ses opérations seront utilisés. (Conditions salariales, retour en services, achat de lots, retour aux collectivités, aux travailleurs ou aux actionnaires ou détenteurs de part sociale, etc.)
- ✓ La coopérative rend des comptes annuellement à ses membres sur ses états financiers et ses résultats dans un rapport annuel.

Règle de fonctionnement

Tout en respectant la Loi sur les coopératives, le Groupement Coopératif Agro-forestier désire se doter des principes énoncés ci-dessus en mettant en œuvre les règles suivantes adoptées au préalable lors de l'assemblée annuelle.

Thème 1 : Usage prévu des bénéfices et des surplus et modalités de redistribution aux membres du groupement forestier, aux travailleurs et aux collectivités.

L'affectation des bénéfices et des surplus est entérinée en assemblée annuelle en fonction des états financiers du groupement forestier.

Ce que le conseil d'administration souhaite : L'encadrement de la démarche d'attribution des bénéfices et le versement de ristournes vise les objectifs suivants:

- ✓ Accroître l'avoir de la coopérative (réserve), afin d'améliorer sa capacité d'investissement nécessaire à la réalisation de sa mission de développement économique;
- ✓ Intéresser et fidéliser ses membres utilisateurs à utiliser les services de la coopérative;
- ✓ Assurer des revenus autonomes autres que ceux liés aux activités des membres, de façon à accroître le volume d'affaires;
- ✓ Diversifier les activités de façon à rendre l'entreprise plus stable et plus solide face à d'éventuelles difficultés (permet d'isoler un problème dans une filiale sans affecter le groupe).

Thème 2 : Reddition de comptes.

La coopérative rend compte de sa situation financière aux propriétaires conventionnés par le biais d'un rapport annuel. Ce rapport comprend:

- ✓ un bilan de l'utilisation et de la redistribution des bénéfices et des surplus;

- ✓ des indicateurs financiers et des résultats de l'année se terminant;
- ✓ une projection des activités à venir.

Confirmation d'adoption de la politique de redistribution des bénéfices et des surplus de la coopérative en assemblée annuelle et de sa réception par le membre.

La présente politique de redistribution des bénéfices et des surplus a été adoptée par le conseil d'administration le 9 septembre 2021 conformément à la résolution 21-380 et par les membres en assemblée générale annuelle le 23 septembre 2021 conformément à la résolution ____.

Diffusion de la politique

- ✓ Pour tous les membres dûment en règle du Groupement Forestier de la Ristigouche, la politique sera transmise lors de la prochaine convocation à l'assemblée générale suivant l'adoption du modèle d'affaires des groupements forestiers.
- ✓ Pour tous nouveaux membres, la politique sera expliquée et transmise au moment de l'adhésion au groupement forestier.
- ✓ La politique sera également affichée dans les locaux et sur le site Web du groupement forestier.

Responsable de l'application de la politique: Le directeur général en fonction ou le responsable désigné par le conseil d'administration.

Redistribution des bénéfices 2020-21

Recommandation du conseil d'administration aux membres.

- Que les bénéfices 2020-21 seront affectés à la réserve.
- De maintenir un fond de roulement pour le soutien aux opérations de récoltes aux travaux futurs afin d'offrir des pourcentages concurrentiels à nos membres.

Projections à venir et objectifs 2021-2022

- Les opérations forestières pour la saison sont semblables à la précédente.
- Des investissements dans l'unité acéricole sont à prévoir, tant dans l'immobilisation que dans le recrutement de la main-d'œuvre.
- Toujours maximiser le service aux membres.
- Augmenter la rentabilité et l'efficacité des unités
 - Offrir de la formation à nos travailleurs.
 - Investir dans la nouvelle technologie (rajeunir nos équipements)

Administrateurs

Hilaire Tremblay

Réjean Cyr

Régis Martin, en remplacement d'Aurélien Gallant

Louissette Chiasson, en remplacement de Bernard Beaudoin

2 postes vacants

Et ceux qui les ont précédés, au fil du temps depuis 50 ans...

Pour notre devoir de mémoire, voici une plaque avec les noms de tous les administrateurs qui ont participé à l'évolution de leur groupement depuis 1971. La plaque est accrochée fièrement dans la salle de conférence de nos bureaux.



Notre équipe de gestion

FRANÇOIS BÉLANGER, Ingénieur forestier, représentant de la coopérative

Email : fbelanger@gcafr.net

Cell : 418-330-3101

MARIE-JOSÉE OTIS : Responsable des services techniques et du service aux membres

Email : mjotis@gcafr.net

Cell : 418-631-5366

CHRISTIAN FORTIN : Responsables des travaux non-commerciaux.

Email : cfortin@gcafr.net

Cell : 418-865-3198

RENAUD CHABOT : Adjoint administratif, responsable acéricole

Email : rchabot@gcafr.net

Cell : 418-865-3196

70-A, Principale
L'Ascension-de-Patapédia, Qc
G0J 1R0
Tél : 418-299-2147, poste 0
Fax : 418-299-2814
Courriel : info@gcafr.net

États financiers 2020-21

Le rapport financier pour l'année se terminant le 31 mars 2021 est préparé par la firme comptable Raymond-Chabot-Grant-Thorton et est annexé au rapport annuel.

